

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

PROJET IMMOBILIER SOGARA  
MERIGNAC (33)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
n°39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Le projet d'une surface de plancher de 10 589 m <sup>2</sup> est situé sur la commune de Mérignac.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la réalisation de 153 logements collectifs.  
Parcelles cadastrales AX 31- 32-436, d'une surface totale de 10 568 m<sup>2</sup>.  
les hauteurs maximales des constructions atteignent R+4.  
il est prévu 166 places de parkings à RDC totalement intégrées aux Bâtiments, soit plus d'une place par logement. L'impact visuel des parkings a donc été géré au plus favorable, tout en n'impactant pas le sol (parking RDC- aucun ouvrage enterré).  
Superficie des locaux vélos: 343m<sup>2</sup>.

Pour mémoire, un projet plus dense était initialement prévu, et à ce titre un arrêté préfectoral a été délivré le 2/08/2016, dispensant le projet d'étude d'impact (cf annexe 4). Cet ancien projet portait sur une opération de 188 logements et d'une crèche en R+6. Le plan de masse était sensiblement ressemblant.

L'ensemble des pièces du permis de construire est présenté en annexe 8 du présent document.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont conformes aux attentes de la Ville et de la Métropole (ilot test 50 000 logements), à savoir:

- qualité architecturale,
- grande qualité d'usage pour les occupants: volet paysager du PC très développé, création d'une rue jardin, de deux patios arborés plantés sur les dalles de parkings, tous les logements extérieurs ont une terrasse ou un balcon généreux, gestion de la pollution et des nuisances sonores sur l'avenue de la Somme par la création d'une façades double peau avec panneau de verre occultants et balcons filants).
- qualité d'usage pour les habitants du quartier, par la création d'un chemin piéton qui traverse notre opération, afin de favoriser les déplacements doux d'est en ouest.
- projet créateur de lien social entre les résidents: par la création d'un jardin potager partagé.
- 50% de logements sociaux, 50% de logements libres.
- respect d'une charte Chantier propre et démarche éco responsable (cf pièce jointe)
- opération comptable avec l'état du sol (cf étude de pollution et attestation APAVE).
- démarche participative du quartier, consulté en amont du projet, via trois concertations riverains. le projet a été adapté en partie sud afin d'obtenir un épannelage très prononcé qui permet une jonction harmonieuse avec le quartier pavillonnaire.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet sera réalisé en une seule phase travaux de 24 mois.

Nous nous sommes engagés vis-à-vis de la métropole dans une démarche éco responsable et notamment un chantier propre. Les clôtures sur la partie sud côté riverains seront d'abord réalisées, afin de les protéger d'éventuelles nuisances (cf annexe 9).

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Durant sa phase d'exploitation, le projet ne sera fréquenté que par les personnes habitant sur le site, les visiteurs, le personnel.

Le parking sera privé et destiné aux usagers du site du projet.

Les voies qui seront créées ne serviront qu'à desservir la parcelle et à permettre l'accès au parking.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

Pour mémoire, un projet plus dense était initialement prévu, et à ce titre un arrêté préfectoral a été délivré le 2/08/2016, dispensant le projet d'étude d'impact (cf annexe 4).

Le projet revu, objet de la présente demande, est soumis à permis construire. Un dossier loi sur l'eau (cf annexe 5) ainsi qu'un dossier CNPN (cf annexe 6) ont été réalisés et instruit par les services de l'état.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale des parcelles	10 568 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	10 589m <sup>2</sup>
Nombre de places du parking	166
Surface totale des locaux vélos	343m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Le projet se situe le long de l'avenue de la Somme, sur la commune de Mérignac (33 700), entre l'avenue de l'Alouette et le centre commercial Mérignac Soleil.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 4 4 ° 4 9 ' 4 5 " N Lat. 0 ° 3 9 ' 4 2 " O

*Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :*

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative



## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat a été approuvé par arrêté préfectoral le 17/11/2015. Bordeaux Métropole a réalisé des cartes de bruit stratégiques (CBS) sur son territoire.  Les infrastructures terrestres de Bordeaux Métropole ont fait l'objet d'un classement sonore par arrêté du 3 mars 2009. L'avenue de la somme est classée en catégorie 4.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation du milieu naturel et zone humide ont été menées sur le site. Cette étude est présentée dans le dossier loi sur l'eau en annexe n°5. Il en ressort l'absence de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mérignac est concernée par les risques suivants: - Feu de forêt - Mouvement de terrain - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - Séisme Zone de sismicité: 2  La commune de Mérignac est concernée par la PPRI de la Métropole Bordelaise.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude pollution a été réalisée par l'APAVE en juillet 2016 (cf annexe 6). Celle-ci confirme que l'usage futur du site est compatible malgré la présence ponctuelle d'anomalies en PCB et plomb. Ces anomalies observées à faible profondeur seront évacuées lors des travaux.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La base de données de l'Agence de l'Eau indique que le terrain du projet est situé en zone de répartition des eaux : il s'agit de la ZRE 3302 créée par arrêté du 28/02/2005 (arrêté n° E2005/14)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage le plus proche est à 1,3km du site. Il s'agit du captage dénommé "parc".
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est le monument inscrit "Domaine du Bourdieu", situé à environ 850 m à l'Est du projet. Le site UNESCO le plus proche est celui de Bordeaux Port de Lune, situé à 5 km à l'Est du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est éloigné des sites Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est celui de la Garonne, situé à environ 8 km à l'Est du projet. A 8 km à l'ouest du projet se situe aussi le site Natura 2000 "le réseau hydrographique des jalles de Saint Médard et d'Eysines
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est le monument inscrit "Domaine du Bourdieu", situé à environ 850 m à l'Est du projet. Le site UNESCO le plus proche est celui de Bordeaux Port de Lune, situé à 5 km à l'Est du projet.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intègre pas de parking souterrain. Lors des sondages de sol réalisés in situ, aucune venue d'eau entre 1 et 3m de profondeur n'a été observée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura des matériaux excédentaires de par la réalisation des fondations et le modelage du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de remblais sur le site. Les seuls matériaux importés seront ceux nécessaires à la réalisation des voies et des constructions.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Malgré un milieu caractérisé à l'état de friche à enjeu faible à moyen, lors des investigations de terrain, 2 espèces protégées ont été identifiées . Il s'agit du Lotier grêle et du lotier velu. Un dossier CNPN a été établi et validé (cf annexe 7).  Le dossier indique qu'environ 100m <sup>2</sup> de lotier grêle et lotier velu seront détruit. Afin de compenser cette destruction, le projet prévoit le déplacement des espèces protégées au sein du périmètre du projet pour recréer un habitat favorable.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du dossier loi sur l'eau (cf annexe 5), une notice Natura 2000 a été réalisée.  Celle-ci indique que le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur les sites Natura 2000 de par notamment une distance de plus de 8km (cf annexe 5).



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par nature, le projet consommera de l'espace non imperméabilisé. Toutefois les caractéristiques écologiques du site (milieux artificialisés, remblayés et rudéralisés) font que le projet n'est pas de nature à consommer de l'espace naturel d'intérêt à l'exception des 2 espèces protégés qui font l'objet de mesures spécifiques (cf annexe 7).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mérignac est concernée par les risques suivants: - Feu de forêt - Mouvement de terrain - Mouvement de terrain - Tassements différentiels - Séisme Zone de sismicité: 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, une étude pollution a été réalisée en 2016. Celle-ci indique que le projet est compatible avec la qualité des sols (cf annexe 6)
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un projet de logements, du trafic supplémentaire sera généré. Le nombre de places de parking est conforme aux prescriptions du PLU. Le projet intègre aussi une surface importante pour accueillir des vélos.  De plus, à terme le projet sera desservi par le TRAM.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à créer des nuisances sonores pouvant incommoder le voisinage. L'avenue de la Somme le long du projet est classée en infrastructure de catégorie 4. Par conséquent, les façades seront traitées comme une double peau sur l'avenue de la Somme. Un balcon filant protégera les logements et sera agrémenté de panneaux de verre judicieusement positionnés afin de préserver la luminosité des logements tout en atténuant les nuisances sonores de l'avenue de la SOMME.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet (résidentiel) n'est pas de nature à engendrer des odeurs particulières pouvant incommoder le voisinage.</p> <p>Il n'est pas situé dans un secteur industriel ou autre, source de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet pourra entraîner des vibrations temporaires lors de la réalisation des travaux (circulation des engins notamment).</p> <p>Le projet n'est pas situé dans un secteur affecté par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera peu d'émissions lumineuses. Elles seront liées à l'éclairage des voies de desserte et à l'éclairage interne des bâtiments.</p> <p>Le projet sera seulement concerné par l'éclairage urbain extérieur, notamment celui des voies de circulation.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet (résidentiel) n'est pas de nature à engendrer des rejets de polluants particuliers dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet imperméabilisera les parcelles concernées. De ce fait, les eaux de ruissellement et de toiture vont être récupérées et régulées avant rejet dans le réseau collectif présent sous l'avenue de la Somme.</p> <p>La rétention des eaux pluviales sera réalisée par l'intermédiaire de toitures stockantes et d'un bassin enterré étanche.</p> <p>Un dossier loi sur l'eau a été réalisé et validé par la DDTM (cf annexe 5).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seuls effluents rejetés seront les eaux usées: elles se rejeteront dans le réseau collectif d'eaux usées de la ville.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits seront les déchets des ménages qui seront collectés par les services de Bordeaux Métropole.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au vu des données à disposition, le site ne présente pas de sensibilité archéologique.</p> <p>Le patrimoine architectural ne sera pas impacté.</p> <p>Le projet fait l'objet d'un travail d'insertion paysagère et architecturale.</p> <p>A ce titre, une notice paysagère et architecturale a été réalisée. il convient de s'y référer (cf annexe 8).</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'installe sur des parcelles qui ne possèdent pas d'activité.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situé en zone U "Mérignac Soleil Sud" qui est une zone urbaine multifonctionnelle.  
le projet urbain est piloté par la FABRIQUE BORDEAUX METROPOLE.

Le projet a été réalisé en collaboration avec la ville et la FABRIQUE BORDEAUX METROPOLE afin de répondre aux exigences du plan guide.

Les projets les plus proches ayant fait l'objet d'une étude d'impact ou d'une autorisation loi sur l'eau sont éloignés et déconnectés du projet. Il s'agit notamment de:

- l'extension des lignes de tramway A, B et C, située à environ 1,7 km au Nord;
- la mise à 2 x 3 voies de la rocade Ouest entre les sorties 4 et 10, située à environ 1,8 km au Nord-ouest;
- des projets 45ème parallèle et ICPE Bois service, situés à l'Ouest de la rocade bordelaise, à plus de 2,5 km.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Dans le cadre du projet, une démarche ERC a été mise en oeuvre. Elle est d'ailleurs exposée dans le dossier loi sur l'eau joint en annexe 5.

les mesures de réductions mise en oeuvre sont:

- La gestion des anomalies (pollution) du sol identifiés lors des investigations in situ. Leurs excavations va permettre de limiter toute propagation dans le sol ou dans la nappe.
- En phase travaux, une charte chantier sera mise en application afin de préserver l'environnement
- En phase exploitation, la présence du séparateur à hydrocarbure permettra de limiter toute pollution
- Le projet a aussi intégré une gestion des eaux pluviales afin d'avoir un débit réguler avant rejet
- le projet justifie d'une ambition paysagère importante permettant alors de réduire l'impact du bâti dans l'environnement.

Par contre, le projet n'a pas pu éviter la destruction des 2 espèces protégées. Une mesure compensatoire in situ de création d'un habitat favorable pour ces 2 espèces est prévue.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'arrêté préfectoral déjà délivré en août 2016, sur un projet plus dense avec un ERP, du DLE obtenu, du CNPN réalisé, au regard de notre dernier projet plus qualitatif, moins dense, plus travaillé dans son volet paysager, au regard des garanties apportée en terme de qualité d'usage et d'acceptation par le quartier, au regard de la gestion des nuisances sonores de l'avenue de la Somme, Au regard de la nature des sols et de la comptabilité de notre projet qui confine et excave peu, nous pensons que ce projet n'appelle pas à la prescription d'étude d'impact.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

Annexe 4 : Arrêté préfectoral du 2 aout 2016 dispensant le projet d'étude d'impact

Annexe 5 : Dossier loi sur l'eau juillet 2016 réalisé par SIMETHIS et son porté à connaissance de juillet 2016

Annexe 6 : Etude pollution réalisée par l'APAVE en juillet 2016 et un courrier justifiant la comptabilité du projet avec la qualité des sol juin 2017.

Annexe 7 : Dossier CNPN réalisé par SIMETHIS en septembre 2016

Annexe 8 : Le permis de construire en cours d'instruction avec la notice paysagère et architecturale

Annexe 9 : Engagements en termes de démarche éco responsable de NEXITY envers BORDEAUX METROPOLE

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bordeaux

le.

9 juin 2017.

Signature

**866V MERIGNAC SOGARA**  
3 Boulevard Gallien  
92188 LESY - les Moulinaux  
Tél. 03 03 00 18 00  
RCS Nanterre 823 343 066

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus